



ASGB info

Organe d'information de l'ASGB – Association Suisse de l'Industrie des Graviers et du Béton



Doris Leuthard, conseillère fédérale

La mise en œuvre rationnelle des ressources disponibles et les investissements constants dans nos infrastructures revêtent une importance primordiale. Car la société, l'économie et l'Etat ont besoin d'un environnement intact, de même que de voies ferrées, routes, centrales énergétiques et conduites électriques en état de fonctionner. Car tout pays a besoin de jobs, de perspectives pour l'économie, la société et la qualité de vie. D'où l'importance d'une planification et d'une action à long terme. Une situation dont la branche des graviers et du béton a pris conscience depuis des années.

Collaboration consciente de l'économie et de l'écologie: telle est la condition d'un avenir intact et capable de développement. Le succès est au rendez-vous si l'on conçoit clairement que la nature et l'économie doivent fonctionner de concert. Vu la pression des coûts et les intérêts divergents, ce n'est pas une tâche facile au quotidien. Depuis plusieurs années, l'Association suisse des Graviers et du Béton (ASGB) s'efforce par exemple, lors de l'exploitation, non seulement de préserver les cours d'eau – mais encore, contrairement à l'étranger, elle veille à la durabilité de la nappe phréatique et des paysages. Une philosophie que je puis observer toujours à nouveau lors de révisions de lois. Nous pouvons contribuer au développement positif de la Suisse en cultivant le dialogue entre autorités et associations et en cherchant en commun des solutions globales. Je remercie votre Association ainsi que la branche, et me réjouis de notre collaboration féconde dans l'intérêt du pays, afin de préserver la nature et mettre en œuvre les grands projets d'infrastructure pour les générations futures.

L'ASGB hier, aujourd'hui et demain

En 2013, l'ASGB fête ses 10 ans. André Renggli, président, évoque le passé, regarde vers l'avenir et commente la situation présente: le gravier demeure une matière première très demandée.

COMMENT L'ASGB A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE IL Y A DIX ANS?

L'Association suisse des sables et graviers (ASG) et l'Association suisse des producteurs de béton prêt à l'emploi (ASPB) ont fusionné en créant l'ASGB. La raison principale de la fusion a résidé dans les fréquents doubles emplois concernant l'effectif des membres –

plus des trois quarts des firmes ayant appartenu aux deux Associations. En outre, la fusion devait renforcer l'image de la branche parmi les autorités et le public.

QUELLES ONT ÉTÉ RÉTROSPECTIVEMENT LES PRESTATIONS LES PLUS IMPORTANTES DE L'ASGB?

Dans le secteur politique, nous avons réussi à faire progresser la professionnalisation. L'Association possède, notamment dans les secteurs politique et financier, des compétences reconnues. Nous avons aussi développé fortement le secteur technique, y compris la formation technique complémentaire. Malheureusement, la voix de

notre branche est encore perçue trop faiblement parmi les organes techniques. Soulignons le développement réjouissant des secteurs protection de la nature durant l'exploitation des gravières, ainsi qu'Inspectorat. La demande de prestations de services en faveur de la nature, que nous offrons à nos membres à prix coûtant, augmente constamment. Dans le secteur Inspectorat, nous avons mis sur pied avec succès la surveillance et la certification des produits, qui entre-temps sont devenues autonomes du point de vue organisationnel et juridique.

LA SUITE AUX PAGES 2/3



Lézards – les plus grands du monde, construits en 2013 à l'occasion des 10 ans de l'ASGB.



Art
DEUX SAURIENS POUR COMMÉMORER LES 10 ANS 4



Foyer ou centre
LES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL (CT) FAVORISENT LA CONCURRENCE 6



André Renggli, président de l'ASGB depuis 2009.

FICHE SIGNALÉTIQUE
ANDRÉ RENGGLI

Date de naissance: 06.02.1966

Enfants: 2 garçons, 9 et 11 ans

Etat-civil: Marié

Formation/carrière: Après la maturité, études en sciences économiques à l'Université de Zurich, couronnées par le titre de lic.oec. publ. en 1992. Ensuite, plusieurs années d'expériences pratiques dans diverses entreprises de l'industrie des matériaux de construction en Suisse et en Italie. Depuis 2003, délégué du Conseil d'administration de Griston Holding SA. Le groupe Griston est un ensemble d'entreprises grisonnes de l'industrie des graviers et du béton, avec un second pied dans la construction d'installations et l'ingénierie. Depuis 2000, membre du comité de l'ASGB et depuis 2009 président de l'ASGB.

Hobbies/activités de loisirs: Musique (naguère chanteur dans un Rock-Band, aujourd'hui chanteur au sein d'un Swing et Big Band).

L'INDUSTRIE SUISSE DES GRAVIERS ET DU BÉTON 7

FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES AVEC CERTIFICAT FÉDÉRAL 9

RCDS – RÉSEAU CONSTRUCTION DURABLE SUISSE 10

BRÈVES NOUVELLES 11

COMMENT LA DEMANDE DE GRAVIER ET BÉTON VA-T-ELLE ÉVOLUER AU COURS DES DIX PROCHAINES ANNÉES?

Nous admettons que la demande de gravier et béton s'avèrera quantitativement stable. L'immigration se traduira aussi à l'avenir par un besoin de constructions. En outre, les nombreux avantages de nos produits gravier et béton contribueront aussi au succès de nos matériaux de construction à l'avenir.

QUELS SONT DONC LES AVANTAGES DU GRAVIER ET DU BÉTON?

D'une part, le fait que le gravier, le béton et les enrobés pour revêtements routiers peuvent être recyclés plusieurs fois. Nos réserves s'avèrent suffisantes pour deux raisons: primo, les énormes quantités de matériaux naturels déposés par les glaciers dans les vallées, quantités devant suffire pour des siècles; secundo, le recyclage.

Le centre d'exploitation de la firme Hauri Gravières et Transport SA, à Seon.



D'autre part, le béton, composé de gravier, de ciment et d'eau, a une durée de vie extrêmement longue, un rapport coût/profit de haut niveau et des capacités d'accumulation calorifiques (chaud et froid) exceptionnelles.

QUELS SONT LES PLUS GRANDS GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT, DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES, POUR LA BRANCHE GRAVIER ET BÉTON?

La régulation croissante, les conflits d'affectation aggravés concernant ce bien rare qu'est l'espace, ainsi que la garantie de la durabilité. Notre branche travaille avec la nature. Elle a l'habitude de prendre ses responsabilités. Cela me dérange qu'on fasse toujours moins appel au sens des responsabilités du chef d'entreprise. En lieu et place sont mis en vigueur de vastes réglementations et systèmes de contrôle. Et ce, bien que je sois convaincu que les solutions basées sur la responsabilité entrepreneuriale produisent dans la règle de meilleurs résultats que les réglementations étatiques.

En tant que président de l'Association, je tiens beaucoup à ce que la responsabilité du chef d'entreprise soit réellement vécue et prise en considération lors de l'aménagement des conditions générales d'ordre politique. Etant donné l'immigration et les be-



La centrale à béton de la firme Gravier et Béton Tardis SA à Maienfeld.

soins croissants, les conflits pour la répartition de l'espace devenu rare vont s'aggraver à l'avenir. Au sens de la durabilité, il s'avère pour notre branche d'une importance décisive qu'elle situe ses centres d'exploitation, places de recyclage et installations de préparation aussi près que possible des chantiers. Plus nous sommes décentralisés et proches des chantiers, plus nous pouvons remplir notre mission d'approvisionnement à bon marché et dans le respect de l'environnement.

IL EST FRAPPANT DE CONSTATER QUE DES CAMIONS ÉTRANGERS PÉNÈTRENT TOUJOURS PLUS AVANT EN SUISSE POUR Y LIVRER DU GRAVIER ET DU BÉTON. QU'EST-CE QUI VA DE TRAVERS?

L'espace est chez nous un bien rare. C'est pourquoi en Suisse l'exploitation se limite à des petits espaces. En outre, notre protection de la nappe phréatique est la plus sévère du monde. C'est pourquoi l'exploitation des matériaux et la préparation sont en principe plus chères que par exemple en Alsace ou dans la plaine du Pô. Pour cette raison, il importe que les cantons prévoient les sites d'exploitation, de préparation et de recyclage à proximité immédiate des chantiers. Cela assure la durabilité et supprime les transports irrationnels, économiquement et écologiquement, de nos produits pondéreux de masse. En outre, l'exploitation crée un espace pour récupérer des déblais non pollués. Cet espace de récupération manque si le gravier est transporté sur des kilomètres. La récupération et l'élimination entraînent alors des coûts insensés de transport du point de vue écologique et économique. Les instances cantonales de planification doivent répondre à cette exigence au cours des dix prochaines années.

L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OFEV PROPOSE QU'ON PUISSE DÉPOSER DES DÉBLAIS SEULEMENT SI MOINS DE 30% DES MATÉRIAUX SONT RECYCLABLES COMME MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION OU DE REMBLAYAGE. QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE PROPOSITION?

Je rejette le quota de récupération proposé. Le marché contrôle la répartition des déblais beaucoup mieux que l'Etat. Il est aussi inconcevable que soudain des déblais soient transportés sur de grandes distances, simplement pour remplir un quota prescrit officiellement. D'éventuelles quantités excédentaires de déblais ont à mon avis leur place prioritairement dans les gravières, car il existe encore des gravières, autorisées selon l'ancien droit, qui ne peuvent pas être complètement remblayées. Les gravières constituent, conjointement avec le recyclage, des sites idéaux de récupération pour les déblais.

André Renggli a été interviewé par Martin Weder



Deux sauriens pour commémorer les 10 ans



Les deux sauriens dans la gravière de Lenzbourg se trouvent à proximité immédiate de la ligne ferroviaire Aarau – Lenzbourg.

Une gravière peut générer des œuvres d'art: preuve en soit l'inspiration originale de l'ASGB pour son anniversaire de 10 ans. Pour marquer les dix ans écoulés depuis la fusion de l'ASG et de l'ASPB, deux sauriens en pierre, les plus grands du monde, ont été créés de toutes pièces. Sous la direction et l'œil vigilant de l'artiste Eva Furrer, pendant 5 semaines des éléments de blocs erratiques de la région et du gravier ont été savamment empilés – avec une extrême précision. Résultat: les deux «sauriens de pierre» ressemblent étonnamment à leurs petits confrères naturels. En tant que responsable du secteur nature et environnement de l'ASGB, Beat Haller a mis son savoir spécialisé au service de ce projet de construction. Les deux sauriens ont non seulement un aspect extraordinaire, mais encore ils jouent le rôle de parfait biotope pour les nombreuses espèces qui se sont établies dans la gravière.

Les yeux des sauriens ont été confectionnés à l'aide de calcaire alpin vert de l'Oberland bernois (carrière de Mitholz).

M. HALLER, QUELLE A ÉTÉ L'ORIGINE DE LA COLLABORATION ENTRE L'ASGB ET L'ARTISTE EVA FURRER?

Pour la réalisation du projet «sauriens de pierre» j'ai formé une équipe de base: Martin Löttscher, Löttscher Gravier et Béton SA, Ballwil, Michael Sutter, entreprise de gravières de Lenzbourg, Lenzbourg, Thomas Bärtschi, Hauri Gravières et Transport SA, Seon, et moi. Ensemble, nous avons constitué un know-how relatif aux secteurs technique, de planification et à la nature. Lors de notre troisième séance de planification, nous avons constaté qu'il nous fallait un soutien d'ordre artis-

tique. Thomas Bertschi a d'emblée proposé Eva Furrer, car il avait déjà réalisé un projet avec elle. Ainsi notre équipe de base a passé de quatre à cinq membres. Eva Furrer a en outre fait appel à son partenaire, Gerald Foley, comme force créatrice.

QUELLES ONT ÉTÉ VOS TÂCHES DANS LE PROJET «SAURIENS»?

Comme conducteur de travaux, j'ai été actif surtout lors de l'étape préalable à la réalisation. Mes tâches ont consisté en éclaircissements avec les autorités, procédures d'autorisation, appel d'offres, divers travaux organisation-

nels et constitution de l'équipe de base. Naturellement, j'ai été à maintes reprises sur place pendant la construction des sauriens. Durant les travaux cependant, j'ai cédé les compétences en majeure partie à Eva Furrer et Dominik Bohnenblust. Dominik Bohnenblust, collaborateur du département «Nature et Environnement», a suivi et soutenu de manière efficace la construction des sauriens de pierres.

MME FURRER, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT JUSQU'À LA CONSTRUCTION DES SAURIENS GÉANTS?

Cela a commencé par une foule de questions: «Comment les sauriens doivent-ils être aménagés? Comment un être de constitution si délicate peut-il être reproduit dans cette structure s'il est construit en lourdes pierres? Comment arrivons-nous à ce que les sauriens aient un aspect vivant, agile et surtout occupent leur espace?» En rapport avec ces questions, nous avons fait des dessins et confectionné des modèles miniatures. Mon partenaire et moi-même avons investi beaucoup de temps dans la planification. Avec un modèle et à l'aide de GPS, Martin Löttscher a marqué exactement les angles des sculptures sur un plan du terrain. Nous avons piqueté ces angles avec des pieux de bois sur l'aire



de construction, afin de marquer ensuite avec un spray les contours des sauriens de pieu à pieu sur le sous-sol. Puis on en est venu à l'essentiel: pierre après pierre les sauriens ont pris forme.

M. HALLER, Y A-T-IL EU DES SITUATIONS OÙ LA NATURE L'A EMPORTÉ SUR L'ART?

Non. Les données préalables de la nature ont été claires dès le début et ont constitué la base pour la planification artistique. Dominik Bohnenblust et moi avons été en étroite collaboration avec Eva Furrer. Ainsi, la planification et la mise en œuvre ont très bien marché.

LES DEUX SAURIENS ONT ENVIRON 35 MÈTRES DE LONG ET 4 MÈTRES DE HAUT. MADAME FURRER, VOS ŒUVRES D'ART ONT-ELLES TOUJOURS DE TELLES DIMENSIONS OU CELA A ÉTÉ UNE PREMIÈRE POUR VOUS?

Ces proportions ont été pour moi un saut dans l'inconnu – qui toutefois en valait la peine.

CES PROPORTIONS ONT-ELLES REPRÉSENTÉ UNE DIFFICULTÉ PARTICULIÈRE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE?

Oui, car nous n'avons pas eu, comme d'habitude avec les projets jusqu'à ce jour, la possibilité d'expertiser le projet selon la «perspective à vol d'oiseau».

On a dû coordonner chaque action formatrice à partir du sol. Cela a exigé dans tous les cas une grande capacité imaginative.

M. HALLER, À QUELS DÉFIS AVEZ-VOUS DÛ FAIRE FACE?

La constitution d'un team optimal, flexible et ouvert pour toute modification spontanée de projet architectonique ou de planification. Et l'évaluation des matériaux de construction: au début on a commencé par estimer et expérimenter quels matériaux se prêtaient à la réalisation du projet. Les sauriens sont constitués d'éléments de blocs erratiques, de gravier et de sable.

ET VOUS, MME FURRER?

Le fait que je n'aie pas pu m'attaquer moi-même à la matière, n'ai rien pu créer de mes mains – du moins au début. Vu leur poids, les pierres n'ont pu être mises en place qu'avec la pelle mécanique. Dans ce contexte, la communication avec les machinistes de la firme Hauri SA a représenté un autre défi. La mise en place des pierres a été souvent un véritable travail au millimètre. Il a fallu beaucoup de patience – mais tout a marché toujours tiptop.

Y A-T-IL EU DES MOMENTS DE DOUTE?

Non pas de doute, mais de désespoir.



L'artiste: Eva Furrer



Le chef de chantier: Beat Haller

Par exemple, la tête du premier saurien a été pour moi un casse-tête. Son aspect faisait plutôt penser à une grenouille. Entre autres, mon partenaire m'a été d'un grand secours. Avec quelques instructions, il a réussi à déplacer les pierres de telle manière que la grenouille s'est transformée en saurien. Nous sommes une équipe bien rodée.

M. HALLER, QUELS ANIMAUX SE SENTENT ATTIRÉS PAR CES SAURIENS, RESPECTIVEMENT PAR LE BIOTOPE?

Le biotope que nous avons créé avec ces deux sauriens correspond exacte-

ment à celui d'une gravière. Par conséquent, nous entendons par là les espèces animales qui vivent déjà dans la gravière et y trouvent des abris secs et chauds avec de nombreuses possibilités de refuge. Citons par exemple le lézard, le criquet à ailes bleues, le crapaud calamite et le sonneur à ventre jaune.

MME FURRER, AVEZ-VOUS PU, DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION, DÉCOUVRIR DÉJÀ DES ESPÈCES ANIMALES QUI ONT EXPLORÉ VOTRE ŒUVRE D'ART?

Oui, surtout des lézards et des crapauds. Et comme les travaux de construction coïncidaient avec la couvaison, aussi beaucoup de jeunes.

Avec ces sauriens, l'ASGB a créé un symbole d'un poids immense et démontré une fois de plus que l'exploitation de gravier et la nature peuvent parfaitement se concilier.

Il vaut la peine de visiter cette œuvre. Détails sous www.steinechse.ch

Eva Furrer et Beat Haller ont été interviewés par Corinne Roths



Prise de vue aérienne durant la construction.

Les communautés de travail (CT) favorisent la concurrence

L'ASGB prend connaissance avec étonnement que les «gardiens de la concurrence» veulent, dans le cadre de la révision envisagée de l'article 5 de la loi sur les cartels, pratiquement interdire les CT à l'aide du renversement de la charge de la preuve, et ainsi réduire consciemment le nombre d'offres, notamment concernant les grands projets. Un grand nombre d'offres ne devrait pourtant pas affaiblir la concurrence, mais bien plutôt l'encourager. C'est pourquoi l'ASGB a de la peine à comprendre pourquoi des PME devraient soudain produire «seulement» des papiers de dépôt, des puits d'aération et autres objets semblables, et être exclues de grands projets.

Nous sommes convaincus qu'une CT est un processus pouvant contribuer fortement à la création d'offres qui peuvent constituer des solutions taillées sur mesure, ce qui ne serait pas possible sans CT. Les CT sont des instruments flexibles, qui conviennent parfaitement à l'élaboration d'une offre répondant le mieux aux besoins. Les CT favorisent la création de solutions innovatrices, car il apparaît constamment de nouvelles équipes qui cherchent avec succès dans toutes les directions des solutions créatrices. Pour chaque catégorie de prestations, on peut choisir le meilleur partenaire, sans tenir compte des structures existantes. C'est pourquoi, dans la relation de concurrence idéale, les offres de la CT complètent les offres des autres concurrents, qui peuvent tout offrir simplement, en étant expéditif et bien organisé. Grâce à cette interaction, le client a l'embaras du choix.

Il est surprenant qu'on veuille maintenant – forcé par les autorités de la concurrence – exclure lors de grands

projets les offres de CT, car dans ce but on oblige les PME – même en l'absence de tout soupçon – à prouver leur innocence par avance à l'aide de coûteux éclaircissements. Cela surcharge les PME non seulement financièrement et administrativement, mais de plus cela implique une beaucoup trop longue durée, car les CT sont constituées généralement en quelques semaines et seulement provisoirement. A notre avis, dans bien des cas les CT devraient être encouragées plutôt comme agents de concurrence – en faveur de la concurrence.

Le projet de révision est aussi vide de sens, si on regarde vers l'avenir. Selon le projet actuel, l'article 5 entraînerait des fermetures d'entreprises. Il en résulterait la perte de milliers de places de travail, car seulement dans la construction, aujourd'hui la moitié du volume d'affaires de grands projets est couverte par des CT. La concentration des entreprises progresserait encore. Or, une concentration croissante conduit finalement au monopole, c'est-à-dire à l'élimination totale de la concurrence. C'est précisément cette situation que la révision de la loi veut empêcher.

L'ASGB est convaincue qu'une structure du marché, avec de nombreuses PME complétant les grands groupes, et qui s'organisent toujours de nouveau en CT temporaires et innovatrices, est beaucoup plus saine que les oligopoles et monopoles. C'est pourquoi il importe que le Parlement, lors de la discussion de l'article 5 du projet de révision de la loi sur les cartels, examine encore une fois cette objection, car les CT donnent une chance de favoriser la concurrence.

Martin Weder, directeur ASGB

Communauté de travail
dans la pratique.



L'industrie suisse des graviers et du béton

Durant les époques glaciaires, les glaciers ont déposé des quantités gigantesques de gravier et de cailloutis au fond des vallées. C'est pourquoi la Suisse est considérée comme un pays riche en matières premières minérales, respectivement riche en pierres. Les réserves suffiront encore pour bien des siècles, surtout si l'on considère que le gravier et autres roches peuvent être recyclés plusieurs fois. L'industrie des graviers et du béton rend ces réserves de matières premières utilisables par l'industrie de la construction et les exploite en recourant à des planifications à long terme et des méthodes de travail industrielles. Elle jette ainsi les fondements sur lesquels nous pouvons construire notre avenir.

Aujourd'hui déjà, la branche des graviers et du béton récupère les matériaux de construction pierreux utilisés et les prépare une nouvelle fois. Le gravier peut être recyclé plusieurs fois. Le rapport sur les déblais de l'Office fédéral de l'environnement OFEV admet qu'environ 80% des déblais de construction sont récupérés. C'est un record à l'échelle internationale, la branche des graviers et du béton y contribuant dans une forte mesure.

Chaque Suisse utilise, en moyenne annuelle, environ un camion (à 3 axes) de gravier. Les besoins annuels s'élèvent à environ 30 millions de mètres cubes, l'évolution demeurant stable depuis bien des années. Environ deux tiers de la production de gravier ont été utilisés pour la fabrication de béton. Un quart sert à la production d'enrobés pour les revêtements routiers. Le reste est transformé en vue d'usages spéciaux, tels que matériau de remplissage pour mastics ou colorants de dispersion. L'exploitation de matières premières minérales occupe

moins de 0,1% de la superficie totale du pays. Après achèvement de l'extraction, les centres d'exploitation vides sont remblayés avec des déblais non pollués et soigneusement recultivés. Il en résulte des terrains agricoles aussi fertiles qu'avant l'exploitation, des aires naturelles et forestières ayant retrouvé leur état originel.

Les gravières sont aussi des sites idéaux pour récupérer des déblais non pollués. Sur la base des analyses approfondies durant la phase de planification du centre d'exploitation, on connaît parfaitement les conditions géologiques et relatives à la protection de la nappe phréatique: par conséquent, les mises en dépôt peuvent être planifiées en évitant les immisions. En outre, les contrôles à l'entrée garantissent déjà la qualité des matériaux de remblayage. Pour cette raison, il est d'une grande importance que la planification cantonale relative à l'approvisionnement en matières premières minérales et à leur exploitation englobe non seulement l'approvisionnement, mais encore l'élimination, respectivement la récupération et la mise en dépôt. Une planification globale de l'approvisionnement et de l'élimination, prenant aussi en considéra-

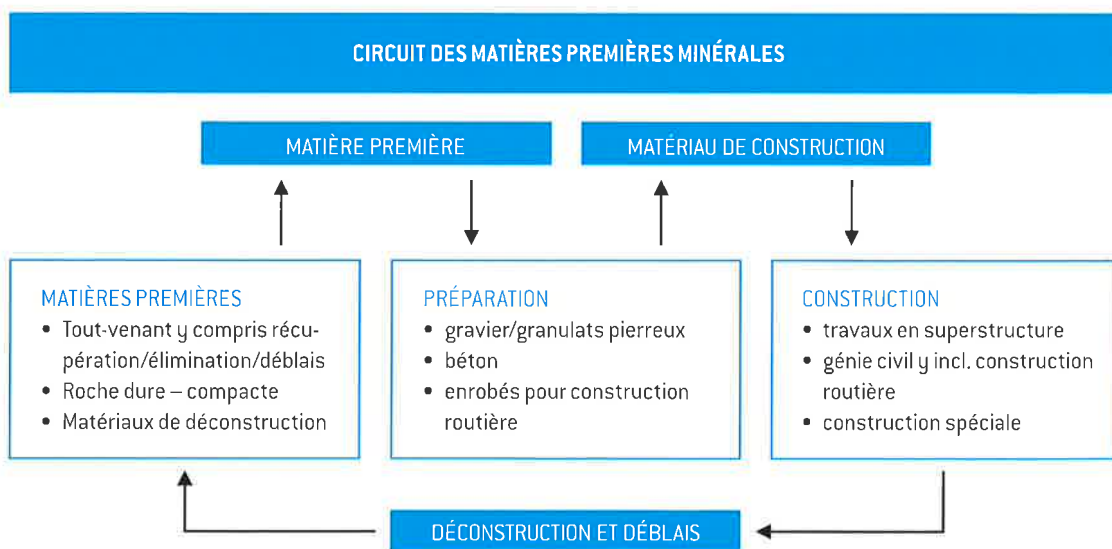


Travailleur avec un wagonnet encore vide, qui va être ensuite poussé sur les rails jusqu'à la prochaine étape de traitement.

tion les chances et les problèmes de la récupération et du recyclage, est la base d'une gestion efficace des matières premières.

Il y a environ 50 ans, notre branche occupait des dizaines de milliers de collaborateurs. Le tout-venant était alors arraché avant l'exploitation avec des barres, versé dans des wagonnets poussés – appelés «chiens» –, acheminés ensuite à la main sur des rails à travers le centre d'exploitation d'une

étape de traitement à la suivante. Dans les années 70 et 80, la production de gravier et béton a été industrialisée. Les méthodes actuelles de préparation sont, du point de vue mécanique et électronique, extrêmement complexes et ont recours à des processus industriels: installations de tamisage, lavage et concassage pilotées par informatique. En conséquence, on exploite et transforme aujourd'hui, par collaborateur de l'industrie des graviers et du béton, approxi-



mativement dix fois plus de matériaux que ce n'était le cas il y a environ 50 ans. La branche compte un grand nombre de nouveaux profils professionnels orientés vers l'industrie. En outre, les places de travail ont augmenté dans la construction d'installations et l'industrie des machines, qui fournissent à la branche des graviers et du béton l'infrastructure technique adéquate. Les immenses quantités de matériaux pondéreux sont transportées, à l'aide de convoyeurs à bande, de camions et en train, jusqu'à la prochaine étape de préparation, respectivement jusqu'au chantier.

La durabilité est un objectif important de l'industrie des graviers et du béton. Courts trajets de transport, mesures d'accompagnement écologique pendant l'exploitation (biotopes itinérants, zones humides, etc), liants, granulométrie optimale, matériaux de construction à une seule base, donc aptes au circuit, ainsi que remblayages conformes à la mise en valeur consécutive, afin de garantir après l'exploita-

tion une excellente qualité du sol, par exemple pour l'agriculture: telles sont les conditions importantes dans ce contexte. Il y a déjà plus de 30 ans, la branche a institué l'Inspectorat des centres d'exploitation sur la base du volontariat des chefs d'entreprise. Aujourd'hui, bien des permis d'exploitation octroyés par le canton exigent une inspection annuelle.

L'Inspectorat garantit que les activités déployées par l'entreprise demeurent dans le cadre de la légalité. Avec le temps, l'Inspectorat a été étendu aux domaines sécurité au travail/protection de la santé et certification des produits. La structure de l'industrie des graviers et du béton est en mutation. Il y a environ 30 ans, les entreprises familiales dominaient. L'industrialisation continue conduit à ce que des moyens financiers croissants sont engagés dans les entreprises de gravières et que lors de changement de génération il s'avère toujours plus difficile d'assurer la continuation en tant qu'entreprise familiale. En outre,

des consortiums, notamment dans le secteur du ciment, ont commencé à prendre pied dans le marché et ils sont aujourd'hui déjà responsables à raison d'un tiers pour la production de gravier. Quant au béton, leur part devrait s'avérer encore un peu plus haute. Les entreprises familiales sont dans la règle bien enracinées dans leur région. Exemples d'entreprises familiales typiques: Grison Holding SA à Untervaz, Alluvia SA à Berne, Kästli Participations SA à Ostermundigen, Kibag à Zurich ou Lathion Carrières et Garages SA à Sion. Holcim, un des offreurs de matériaux de construction les plus importants du monde, a aussi son siège principal en Suisse: il compte, conjointement avec Jura-Holding, Aarau, affilié au groupe irlandais CRH, et le groupe Vigier, Luterbach, également parmi les principaux offreurs suisses de gravier et béton.

Exploitation de gravier et nappe phréatique on partie liée. Grâce aux sévères contrôles d'entrée lors de remblayages, au maintien méthodique d'une

couche de protection de plusieurs mètres d'épaisseur durant l'exploitation et à la formation ciblée du personnel au cours des dernières décennies, la haute qualité de la nappe phréatique n'est nullement compromise par l'exploitation de gravier.

Les gravières ne sont pas seulement la source de la seule matière première dont dispose notre pays. Elles constituent aussi des oasis naturelles. D'innombrables espèces animales et végétales, telles qu'hirondelles de rivage, sonneurs à ventre jaune, tamaris d'Allemagne ou épilobe à feuilles de romarin trouvent aujourd'hui un biotope uniquement dans les gravières, qui de ce fait contribuent de manière essentielle à la biodiversité dans notre pays. Ainsi par exemple, plus de sept millions de m² d'aires de gravières ont été distingués par la Fondation Nature et Economie pour leur remarquable proximité avec la nature.



L'industrie des graviers offre aujourd'hui de nombreuses places de travail de haut niveau.

Formation complémentaire de préparateur de matières premières avec certificat fédéral

La formation complémentaire de préparateur de matières premières s'adresse à des professionnels qui bénéficient déjà de plusieurs années d'expérience pratique dans une installation de préparation de matières premières. La formation a pour but la gestion technique professionnelle, économiquement performante et écologiquement responsable d'une installation de préparation. Le cours de perfectionnement se compose de dix modules. Les examens portent sur des thèmes tels que physique, connaissance des matériaux, mélange et agglomération, ainsi que transports et entreposage. Si le candidat passe avec succès les dix examens modulaires, il est admis à l'examen professionnel. S'il le passe avec succès, il obtient le titre de préparateur de matières premières avec certificat fédéral. Les premiers examens ont lieu en octobre 2013.



Marcel Degonda peu avant son examen final de préparateur de matières premières.

M. DEGONDA, VOUS TRAVAILLEZ DANS L'ENTREPRISE DE GRAVIÈRE CALANDA SA. DEPUIS QUAND ET QUELLES SONT VOS ACTIVITÉS?

J'ai commencé en 1999 comme serrurier d'entreprise. Ensuite, j'ai collaboré à la maintenance de l'installation et exercé l'activité de machiniste du béton. Depuis 2007 je suis chef du secteur «maintenance des installations» du groupe Calanda. Depuis cette année, je suis en outre membre de la direction. Font partie du groupe Calanda notamment deux exploitations de gravier et centrales à béton et une installation de préparation de recyclage.

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS DÉCIDÉ POUR UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES?

Pour rafraîchir et surtout développer mon savoir, pour échanger des expé-

riences avec d'autres professionnels et comprendre certains processus préalables à mon travail ou lui servant de bases. En outre, le cycle de formation n'est pas spécifique à la branche, j'ai donc la possibilité d'avoir un aperçu d'autres préparations de matériaux, telles que rebuts électriques ou biomasse.

CETTE FORMATION COMPLÉMENTAIRE CHANGE-T-ELLE QUELQUE CHOSE DANS VOS ACTIVITÉS?

Non, j'accomplirai les mêmes tâches. Les exigences dans ma profession augmentent constamment et je peux appliquer le savoir acquis à la place de travail.

QUELLE A ÉTÉ LA DURÉE TOTALE DE TOUT LE COURS DE FORMATION? ET COMMENT EST-IL ORGANISÉ?

De la première leçon jusqu'à l'examen professionnel en octobre, il faut compter environ une année et demie. Le cours est composé de dix modules. Chaque module correspond à un bloc de thèmes, qui après le cours théorique est conclu par un examen écrit. Si on échoue à un module, l'examen peut être répété une fois. Comme dernière étape, le candidat se présente à l'examen professionnel – consistant

en une partie théorique et un examen oral.

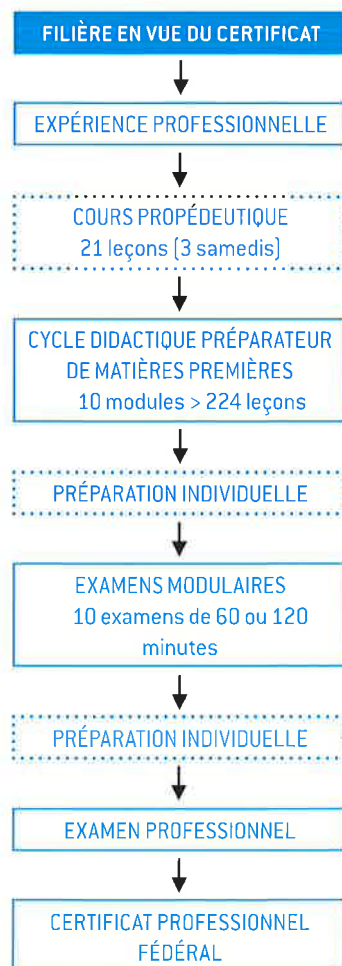
LE COURS PRÉVOIT AUSSI DES VISITES DE DIVERSES INSTALLATIONS DE PRÉPARATION. QUEL EST LE RAPPORT THÉORIE – PRATIQUE?

La théorie, c'est logique, l'emporte naturellement. Cependant, à mon avis le cours devrait comporter un peu plus de pratique. Selon la direction du cours, il est prévu de développer à l'avenir l'aspect pratique.

VOUS ACHÈVEZ VOTRE COURS EN OCTOBRE PAR L'EXAMEN PROFESSIONNEL, VOUS AVEZ DÉJÀ DERRIÈRE VOUS LES EXAMENS MODULAIRES. EST-CE QUE ÇA A ÉTÉ JUSQU'À MAINTENANT UN ENSEIGNEMENT ARDU?

Pour moi personnellement pour la seule raison que cela comportait énormément de théorie, qu'il faut bûcher en très peu de temps et à côté de son travail. Souvent j'ai eu trop peu de temps pour étudier – mais c'est une question d'habitude.

Marcel Degonda a été interviewé par Corinne Roths



RCDS – Réseau Construction Durable Suisse



Assumer ses responsabilités – dans le sens de la durabilité – envers les générations futures est un thème d'une brûlante actualité. Le principe «l'union fait la force» – ou la volonté de répondre ensemble à ce défi – a présidé à la création du «Réseau Construction Durable Suisse». Il faut renforcer la collaboration de l'économie, des autorités, de la formation, de la politique et de la science, mettre en œuvre rationnellement les synergies et ainsi encourager la construction durable.

RCDS – qu'est-ce que c'est?

Comptent parmi les fondateurs 22 entreprises de la construction, des propriétaires immobiliers, des planificateurs et ingénieurs, des firmes du secteur financier, ainsi que la Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage privés professionnels IPB, la

Conférence de coordination des organes de la construction et des biens fonciers des maîtres d'ouvrage publics KBOB, la Conférence de la construction, de planification et des directeurs environnementaux des cantons BPUK, l'Association éco-construction – durabilité dans les constructions publiques, l'Office des bâtiments de la ville de Zurich, les Offices fédéraux concernés (OFEN, OFEV, OTD), ainsi que d'importantes associations, telles qu'ASGB, sont entre-temps devenues membres RCDS.

Le Réseau Construction Durable Suisse (RCDS) a pour but la concentration des forces à l'échelle nationale, l'encouragement de la construction durable et la définition d'une méthode d'action claire. Cela implique la conception de la politique énergétique selon les critères rentabilité, sécurité de l'approvisionnement et compatibilité avec l'environnement. «... Si nous faisons cela, alors la politique énergé-

tique et par conséquent la construction deviennent aussi socialement conformes», tels sont les propos de la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Le RCDS est un élément essentiel de la quatrième stratégie «Développement durable» du conseil fédéral, ce qui confère au secteur de la construction une importance capitale. C'est pourquoi RCDS a pour but le renforcement de la collaboration entre l'économie, les autorités, la formation, la politique et la science ainsi que la création d'un concept commun de la construction durable.

Avec le RCDS, en tant qu'organe responsable du nouveau «standard national de la construction durable en Suisse», (SCDS), le secteur suisse de la construction acquiert un excellent instrument pour la pratique. Par mandat de l'Office fédéral de l'énergie OFEN, dans le cadre du programme Energie Suisse, le RCDS a été élaboré

par des spécialistes suisses – une base adéquate pour une compréhension réciproque. L'ASGB aussi a collaboré activement, par l'entremise de l'organisation Greenbuilding, à la création du RCDS. Ce dernier se fonde sur des standards, labels et instruments existants. A partir de là, le SCDS (standard national de la construction durable en Suisse) vise un label en collaboration avec tous les partenaires.

Source:
communiqué médias RCDS
13 juin 2013



Netzwerk Nachhaltiges Bauen Schweiz
Réseau Construction durable Suisse
Network Costruzione Sostenibile Svizzera
Sustainable Construction Network Switzerland

Brèves nouvelles

UNE NOUVEAUTÉ À SIGNALER: L'INDUSTRIE DES GRANULATS PIERREUX EST INTÉGRALEMENT HORS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA CN

Le 15 janvier 2013, le conseil fédéral a conféré la force obligatoire générale à certaines dispositions de la Convention nationale (CN) 2012–2015. Les déterminations les plus importantes pour notre branche peuvent être résumées comme suit:

a) L'exploitation de sable et gravier se trouve – c'est une nouveauté – hors des dispositions de la CN 2012–2015 auxquelles a été conférée la force obligatoire générale

b) Les installations de recyclage stationnaires se trouvent – aussi une nouveauté – hors des dispositions de la CN 2012–15 auxquelles a été conférée la force obligatoire générale

c) Les transports depuis et vers les chantiers se trouvent toujours hors des dispositions de la CN 2012–2015 auxquelles a été conférée la force obligatoire générale.

Tant que le contrat collectif de travail industrie des granulats pierreux n'est pas conclu, les entreprises de la branche se trouvent face à un vide contractuel. Pour mettre fin au caractère im-

pératif des conditions CN dans les contrats de travail individuels (CTI) de longue durée, il faut conclure avec l'ensemble du personnel des contrats d'ajustement et au besoin procéder à des dénonciations de modifications. Les négociations en vue du contrat collectif de travail industrie des granulats pierreux CCT IGP n'ont, vu les réticences des syndicats unia et syna, pas encore démarré jusqu'à ce jour. Ce comportement des syndicats est étonnant, car c'est la première fois que les employeurs proposent aux travailleurs – et non l'inverse – des pourparlers en vue d'un contrat collectif de travail. La décision ci-dessus du con-

seil fédéral répond en majeure partie aux objectifs de notre branche en vue d'une solution conforme aux relations effectives entre clients et fournisseurs et rapports de concurrence. L'ASGB est convaincue que cette décision s'avérera à moyen terme favorable au partenariat social et à la productivité de notre site d'implantation économique.

TROUVAILLE ARCHÉOLOGIQUE DANS UNE GRAVIÈRE LUCERNOISE

A fin août, Peter Honauer, collaborateur de la gravière d'Eschenbach LU, a mis à jour une défense de mammoth. Elle était restée jusqu'à maintenant enfouie dans le gravier à environ huit mètres audessus du radier d'exploitation. «J'ai extrait avec l'excavateur du tout-venant pour la préparation et la vente directe, lorsque j'ai découvert quelque chose de brillant dans la masse et je suis descendu», raconte le découvreur. Il y a trois ans, il avait déjà fait une semblable découverte. L'objet découvert actuellement est un fragment moyen de 90 cm de long et 23 cm de large. «Tout ce qu'on découvre dans le sol appartient au canton», déclare Peter Honauer, «donc nous avons informé l'archéologue cantonal, Ebbe Nielsen.» Il a noté exactement sur une carte les coordonnées de la défense et

a déterminé son âge – la défense d'il y a trois ans se trouvait à seulement 30 m de l'objet actuel. La première défense est exposée au Musée d'histoire naturelle de Lucerne. Après avoir été restaurée, la trouvaille d'aujourd'hui pourra également y être admirée. Le 7 septembre 2013, journée de la porte

ouverte dans l'exploitation de gravière, on a pu examiner les deux trouvailles. «Comme découvreur», déclare Peter Honauer, «le Musée nous accorde un privilège, en mettant à notre disposition les défenses pour nos propres expositions ou semblables occasions.»



Le découvreur Peter Honauer (à dr.), Ebbe Nielsen, archéologue cantonal, (à g.) Fragment de dent de mammoth (© Manuela Jans/Neue Luzerner Zeitung)

L'ASGB REJETTE UN QUOTA DE RÉCUPÉRATION POUR LES DÉBLAIS NON POLLUÉS

Dans le cadre du contre-projet à l'initiative populaire «Economie verte», le conseil fédéral propose d'interdire le dépôt de déblais non pollués, pour autant qu'ils puissent être récupérés à raison d'au moins 30% comme matériaux de remblayage et de recultivation pour terrains agricoles ou en tant que matière première secondaire. L'ASGB rejette catégoriquement cette

proposition. Les prix et les marchés garantissent une régulation optimale entre récupération et élimination. Ils donnent l'assurance automatique que les déblais, dans toute la mesure du possible, soient récupérés, car financièrement la récupération est beaucoup plus lucrative que l'élimination, et ce sans appareil administratif coûteux. En outre, il y a – surtout en rapport avec de longs trajets de transport – bien des cas où l'élimination représente, économiquement et écologi-

quement, la meilleure variante. Les déblais sont un produit de masse pondéreux. C'est pourquoi leur transport, déjà sur de courtes distances, a une incidence fatale sur l'écobilan. Un quota de récupération pour les déblais non pollués entraîne vite, par exemple pour des décharges, éloignées de quelques kilomètres seulement du lieu de production, des conséquences contre-productives concernant l'environnement et la rentabilité. C'est pourquoi il faut le rejeter. En lieu et place, il

importe que les cantons accordent, dans leurs planifications, à l'approvisionnement, la récupération et l'élimination l'importance qui leur revient en fonction de leur rôle effectif. Une planification décentralisée, équilibrée et globale constitue la base d'un approvisionnement durable en matériaux de construction minéraux, ainsi que de leur récupération et de leur élimination.



INAUGURATION À OBERWANGEN: ENTREPRISE DE GRAVIÈRES ET CENTRALE À BÉTON SOUS D'HEUREUX AUSPICES

A la suite d'un développement de 40 ans et de 16 mois de travaux de construction, l'entreprise de gravières et la centrale à béton d'Oberwangen ont été inaugurées. 240'000 m³ de tout-venant ainsi que 50'000 m³ de béton: telle est la capacité de production annuelle des nouvelles installations de Messerli Kieswerk AG, affiliée à Alluvia SA. Elle compte ainsi parmi les dix plus grandes installations de notre pays. Le nouveau centre d'exploitation est aménagé de façon que même du gravier morainique, en principe inutilisable, étant fortement silteux, glaiseux et gluant, peut être préparé et transformé en composants de gravier sans aucune pollution. On a construit aussi une nouvelle centrale à béton et un centre administratif.

Les nouvelles installations rempla-

cent deux anciennes entreprises de gravières et une centrale à béton. Exploitation de gravier proche de la nature, utilisation rationnelle des ressources et infrastructure efficiente: tels ont été, outre la rentabilité, les principaux objectifs de la planification. La mise en oeuvre méthodique de ces objectifs apparaît clairement dans les diverses unités opérationnelles. Citons à titre d'exemple la station d'épuration autonome de l'entreprise, évitant la pollution de la nappe phréati-

que, les installations de production compatibles avec l'environnement, les convoyeurs à bande économes en énergie, l'installation efficace de filtrage des poussières, la climatisation neutre énergétiquement, ainsi que la gigantesque installation photovoltaïque sur le toit. En outre, toutes les unités de production se trouvent dans des bâtiments, ce qui garantit un faible niveau d'immissions.



IMPRESSUM

EDITEUR

Association suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, Bubenbergplatz 9, 3011 Berne, www.fskb.ch

IDÉE, CONCEPT, RÉALISATION

Commission marketing/médias de l'ASGB en collaboration avec KPM SA, www.kpmag.ch

CRÉATION

KPM SA, Bâle & Berne
www.kpmag.ch

TEXTES

Corinne Roths (KPM SA), Martin Weder

RÉDACTION

Corinne Roths (KPM SA)

PHOTOS

ASGB, Curt M. Mayer

TIRAGE

8'000 exemplaires

LANGUES

Allemand et Français

IMPRESSION

JOST Druck SA, Hünibach